**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère des transports

Direction des mobilités routières

**Décision du 8 novembre 2026**

**relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation directionnelle de la route nationale 13 sur la section de la déviation sud-ouest d'Evreux**

NOR : TRAT2615609S
*(Texte non paru au journal officiel)*

**Le ministre des transports,**

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment ses articles 2 et 3;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu le dossier du 22 décembre 2025 relatif au schéma directeur d'itinéraire de signalisation directionnelle de la route nationale 13 (déviation sud-ouest d'Evreux) de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie,

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 5 mai 2026,

**Décide :**

**Article 1er**

Est approuvé, le schéma directeur de signalisation directionnelle de la route nationale 13 sur la section de la déviation sud ouest d'Evreux dans le département de l'Eure, figurant en annexe de la présente décision.

**Article 2**

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers nord-ouest, qui est chargé de son exécution.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 8 novembre 2026

Le ministre des transports,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice des mobilités routières,

Aline PILLAN